

## **Appel à candidatures**

### **Election du vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Limoges**

#### **1. Élection et durée du mandat**

À l'issue d'un appel à candidatures auprès de l'ensemble des personnels et des usagers de l'université de Limoges, le conseil académique plénier élit le vice-président, à la majorité absolue des membres présents ou représentés aux deux premiers tours, et à la majorité des suffrages exprimés aux tours suivants.

Le mandat du vice-président prend fin avec le mandat du président ainsi qu'avec celui du conseil qui l'a élu.

#### **2. Missions de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique est consultée sur les programmes de formation des composantes.

Elle adopte :

- 1° La répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le conseil d'administration ;
- 2° Les règles relatives aux examens ;
- 3° Les règles d'évaluation des enseignements ;
- 4° Des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants ;
- 5° Les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques ;
- 6° Des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement ;
- 7° Les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, conformément aux obligations incombant aux établissements d'enseignement supérieur au titre de l'article L. 123-4-2.

### 3. Dépôt des candidatures

La date limite de réception des candidatures est fixée au **lundi 18 mai 2026, à 12 heures**.

Les candidatures doivent être envoyées par courriel à Chantal Joubert ([chantal.joubert@unilim.fr](mailto:chantal.joubert@unilim.fr)), référente des affaires institutionnelles.

Pour être recevables, les candidatures devront obligatoirement comprendre :

- la déclaration de candidature annexée à cet appel à candidatures ;
- un *curriculum vitae*.

### 4. Organisation de l'élection

La liste des candidats ainsi que les documents transmis par ces derniers seront communiqués aux membres du conseil académique le **mercredi 20 mai 2026**.

Le scrutin à l'urne se déroulera lors du conseil académique plénier du **27 mai 2026 à 13 heures 30**.

- chaque candidat disposera de 15 minutes au plus de présentation ;
- les membres délibérants du conseil académique disposeront de 30 minutes au plus pour poser des questions aux candidats et entendre leurs réponses ;
- il sera ensuite procédé au scrutin ; des interruptions de séance seront possibles à la demande d'une candidate ou d'un candidat ou du président de l'université uniquement.

L'élection est acquise si une candidate ou un candidat a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres présents ou représentés du conseil académique aux deux premiers tours, et à la majorité des suffrages exprimés aux tours suivants.

#### ***Modalités de diffusion et de publicité du présent avis***

- Site internet de l'université et réseaux sociaux ;
- Communication par courriel.

## Calendrier

|                     |   |
|---------------------|---|
| 27 avril 2026       | Diffusion de l'appel à candidatures sur le site internet UNILIM + envoi d'un mail à la communauté par la Présidence |
| 18 mai 2026 – 12h00 | Date limite de réception des candidatures   |
| 20 mai 2026         | Transmission des noms et CV des candidats aux membres du conseil académique   |
| 27 mai 2026         | Élection du (de la) vice-président(e) par le conseil académique   |